



## Question Copropriété

-----  
Par mike

Bonjour à toutes et à tous ,

Voilà nous rencontrons deux problèmes auxquels nous ne trouvons pas de réponses et espérons que la communauté pourra nous donner un petit coup de main :

Préambule : je viens d'acheter un appartement dans un immeuble, d'autres personnes ont en même temps racheter un autre lot de l'immeuble auprès du même propriétaire, ce dernier étant malheureusement pas très correct .

1 / l'ancien propriétaire et président du syndic bénévole avait programmé une AG mais n'y est pas venu ? et à tout de même , laisser un compte rendu d'ag sur nos boîtes aux lettres sans que l'ag n'ai réellement eu lieu ? en a-t-il le droit ?

2 / la copropriété est composée de deux bâtiments distincts, n'ayant en commun qu'une cour et une porte d'entrée côté rue . La toiture de notre lot est à refaire , la question est la suivante : doit-on diviser aux tantièmes de notre bâtiment ou aux tantièmes globaux de l'ensemble de la copropriété concernant ainsi les lots du bâtiment non concerné par la toiture ?

Merci d'avance à vous ,

Bien à vous ,